

AVIS DE L'ASSOCIATION RIVE **sur le projet de loi «de lutte contre le système prostitutionnel»**

Face à la nouvelle loi qui vient d'être votée, l'association RIVE, familière de cette problématique, tient à se positionner :

Rappelons d'abord les trois régimes légaux concernant le champ de cette activité humaine qui est la prostitution, soit "un service sexuel contre de l'argent":

- **règlementarisme**: l'activité est un métier, ex: les pays bas et son quartier rouge sous tendu par le pragmatisme
- **prohibition** : cette activité est interdite, clients et personnes prostituées (PP) sont condamnées
- **abolitionnisme**: différentes mesures sont mises en œuvre pour voir disparaître cette activité. Par exemple, c'est le cas dans les pays scandinaves et en France depuis 1946. En France, des ambiguïtés persistent : les profits des personnes prostituées sont imposés. Ceci génère en pratique des difficultés quand elles veulent cesser leur activité, puisque les impôts se payent un plus tard, et qu'elles doivent parfois se prostituer à nouveau pour les payer ! D'autre part sortir de la prostitution est également un parcours du combattant car les acteurs sociaux et judiciaires ne sont pas assez formés pour la plupart à l'accueil de ces personnes et leur image des personnes prostituées est négative, comme en population générale.

En France, la loi reconnaît que le corps est inaliénable : c'est à dire qu'on ne peut pas disposer de son corps seulement selon son bon vouloir ; c'est pourquoi les organes ne peuvent être ni vendus ni loués.

Ceux qui sont contre cette loi, avancent 4 grands types d'arguments, auxquels nous souhaitons répondre point par point :

1) « Se prostituer, ce n'est pas vendre son corps mais un service » :

- Il est difficile de croire que faire une fellation revient au même que couper les cheveux ou faire la toilette intime d'une personne dépendante.

2) « Se prostituer peut-être un choix personnel » :

- Se reposer là-dessus évite surtout de se poser la question des déterminants de ce choix, qu'ils soient politiques, sociaux ou culturels.
- La distinction bien pratique entre la « mauvaise » prostitution (mineurs, victimes de la traite) et celle dite « libre et choisie » sert d'ailleurs les intérêts du système d'exploitation en faisant oublier les faits.
- Affirmer le côté personnel du choix, c'est oublier que cela sort de la sphère privée, puisqu'il ne s'agit pas d'un don mutuel mais d'un échange marchand (là, se pose la question du rapport de force lié à l'argent).
- Écouter seulement la voix des collectifs qui revendiquent ce choix, c'est oublier le poids du mépris de la société et la culpabilité des personnes prostituées qui n'osent pas prendre la parole. Celles qui viennent devant des médias individualistes et libéraux, ne sont souvent pas représentatives de l'ensemble des prostituées. En entretiens en face à face, devant des professionnels de santé ou des associatifs, les personnes tiennent souvent un autre type de discours.

- Sans nier, que le choix personnel est peut-être possible pour une infime minorité de personnes à la marge, la somme de plusieurs choix dits libres, ne suffit pas à faire un projet de société pour nos enfants : voulons nous qu'ils vivent comme renards et poules en liberté sur un même territoire, en faisant fi de la différence des forces en présence, ou bien choisissons nous de protéger les plus vulnérables ?
- La liberté que nous défendons, c'est celle d'une sexualité libre de domination par l'argent ou le genre. Comme le dit Geneviève Fraisse, féministe : « Le consentement va de l'adhésion volontaire à la résignation ».

3) **« Condamner les clients, c'est mettre les prostituées en danger » : (clandestinité, diminution de leurs revenus, augmentation des risques encourus pour leur sécurité...)**

- L'abolitionnisme, le vrai n'est pas la prohibition. Dans l'abolitionnisme, la charge judiciaire est inversée : la répression des personnes prostituées est abandonnée et de véritables moyens sont mis en place pour accompagner les personnes : la chute des revenus, les démarches de réinsertion, assurer la protection quand elles témoignent contre leurs proxénètes, etc.
- Concernant l'argument de la dangerosité de la clandestinité : le mouvement vers la clandestinité est apparue dès les lois « Sarkozy » sur le racolage et l'exercice de la prostitution en "maison close" n'est pas non plus dénuée de danger : écoutez la parole des femmes sur le vécu au sein de ces « maisons » : sonnettes d'alarmes, passes sans préservatifs mieux rémunérées, cadences, mesures punitives pour les prostituées lilloises en Belgique....
- Concernant les arguments en faveur de la santé : de qui se préoccupe t'on vraiment ? Dans ces « établissements », les prostituées sont testées régulièrement (c'est plus « vendeur »); certes, mais cela les protège-t-elles lorsqu'elles sont forcées d'accepter des relations non protégées avec des clients qui eux, ne le sont pas ? (on connaît le monnayage des passes sans préservatif).

4) **Le concept de la pulsion, du besoin sexuel des hommes et les prostituées servant d'exutoire pour la paix publique :**

- Certains hommes (et certaines épouses) en effet se satisfont de cette relation d'objet à un autre être humain parce que la société dans laquelle ils évoluent, cautionne l'exercice de cet acte, comme certains hommes dans d'autres sociétés se satisfont de l'excision.

En conclusion, RIVE est favorable à la loi qui pénalise les clients, annule les charges qui pesaient sur les personnes prostituées et alloue des moyens financiers annuels pour l'accompagnement des personnes qui souhaitent quitter la prostitution.

RIVE soutient la lutte contre les rapports de domination par l'argent et/ou le genre dans le champ de la sexualité et soutient les actions qui visent à élever les garçons et les filles pour qu'ils n'intériorisent pas ces schémas et qu'ils bénéficient d'une éducation sexuelle de qualité qui ne se réduise pas à la prévention des grossesses non désirées et des infections sexuellement transmissibles, mais parle également de rencontre de l'Autre, de respect ou encore de plaisir.